

Personnel enseignant.

2 instituteurs et 2 institutrices religieuses possédaient le brevet d'enseignement primaire supérieur, 1 instituteur et 4 institutrices religieuses avaient le brevet d'enseignement postscolaire. A Luxembourg, 4 institutrices religieuses étaient chargées de l'enseignement proprement dit, l'une d'elles avait en outre la direction de l'école; une institutrice, munie du brevet afférent, enseignait l'anglais. A Eich et à Hollerich, l'enseignement fut gratuit pour tous les élèves; à Luxembourg, il l'était seulement pour les élèves de la commune. La taxe scolaire que payaient les élèves forains était de 20 fr. par semestre pour les filles et de 25 fr. pour les garçons.

Notes pour le résultat général: 6 n^{os} 2.

Traitements du personnel enseignant.

Revenus.	Instituteurs.	Institu- trices religieuses.	Total.
Traitements communaux .	8850	6050	14900
Supplém. de traitement ..	3125	—	3125
Primes de brevet.....	800	1400	2200
Indemnités de logement ..	1500	325	1825
Total	14275	7775	22050
Indemnités payées aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement religieux (Eich 100 fr., Hollerich et Luxembourg 150 fr. par école)			800 fr.
			Dépense totale .. 22850 fr.

Les institutrices de l'école primaire supérieure de Luxembourg recevaient en traitement communal la somme de 4000 fr.; les 3 instituteurs touchaient chacun une indemnité de logement de 500 fr., l'institutrice de Hollerich avait une indemnité de logement de 325 fr.